## Département du Var

## CENTRE COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021 Affiché le

**DE SAINT CYR** ID: 083-268300563-20210324-D\_2021\_12-DE

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-12

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

\*\*\*\*\*\*

En exercice: 13 Présents 10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Exprimés : 11 dont 1 représenté

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER

Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous

la présidence de Monsieur le Président

**OBJET:** 

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES COURTIER - DUVAL - GUIROU - MANOUKIAN - NEVIERE - ORSINI -

SAMAT - TROGNO

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT** 

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI Mmes ALIMI - SCARSO

2021 **ADIL DU VAR** 

Assistent: Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S. Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Le Président rappelle au Conseil la signature d'une convention le 12 mai 2009 entre le C.C.A.S. et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Var (A.D.I.L. 83), dont la mission essentielle est l'information des usagers en matière de logement.

Les termes de cette convention prévoient le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 020 ,05 € pour l'année 2021.

Le Conseil d'Administration, après échange de vues entre ses membres, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'A.D.I.L. et en fixe le montant à 3 020,05 € pour l'année 2021,

Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget Primitif 2021 du C.C.A.S..

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme Par délégation, La Vice-Présidente

Signature électronique

Pascale GUIROU.